

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1196

présenté par

M. Ferrand, rapporteur au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert, Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« non urbains »

le mot :

« interurbains ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 24, 33 et 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le projet de loi "NOTRe".